



COMMUNE D'OBHERGHEIM

L'ECHO DE L'ILL



Flash infos
Janvier 2021 - Hors-série n°75

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous recevrez dans les prochains jours, le bulletin annuel préparé par la commission communication retraçant l'année écoulée et vous communiquant divers éléments utiles. La situation sanitaire que nous connaissons a malheureusement retardé sa diffusion.

Dans l'intervalle, une information importante est arrivée : **l'ouverture, à l'initiative de notre Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, d'un centre de vaccination à REGUISHEIM.** Vous trouverez ci-après les modalités d'inscription.

Les personnes autorisées à se faire vacciner sont les plus de 75 ans, personnes fragiles... (voir ci-dessous « *Qui peut être vacciné* »). Si vous éprouvez des difficultés à prendre un RDV de vaccination, vous pouvez prendre l'attache du secrétariat de mairie qui vous accompagnera dans votre démarche (merci de contacter la mairie si besoin les matins entre 10h et 12h).

Prenez bien soin de vous !

Corinne SICK

COVID-19 : La vaccination

Pour stopper la pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se mobilisent pour développer des vaccins efficaces contre la Covid-19.

En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité et la morbidité liées à l'infection virale.

Le déploiement de la vaccination se fait progressivement suivant une logique simple : la priorité est donnée aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

La vaccination dans les EHPAD, Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, a débuté fin décembre.

Depuis le lundi 18 janvier, la campagne de vaccination est entrée dans une nouvelle phase, avec la **vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans.**

Qui peut être vacciné ?

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans (depuis lundi 18 janvier).
- Les résidents volontaires en EHPAD, Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables),

- les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :

- L'obésité (IMC>30),
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
- L'hypertension artérielle compliquée,
- L'insuffisance cardiaque,
- Le diabète (de type 1 et de type 2)
- L'insuffisance rénale chronique,
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- La trisomie 21.

- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :

- atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantés d'organes solides
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- atteints de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
- atteints de trisomie 21.

Où et comment se faire vacciner dans le Haut-Rhin ?

Centre de Vaccination Covid-19 - Espace Trois Coeurs Réguisheim
Centre de santé

Prenez votre rendez-vous en ligne
Renseignez les informations suivantes

Carte et informations d'accès
Centre de Vaccination Covid-19 - Réguisheim
10 Rue de la Forêt, 68890 Réguisheim

Informations pratiques
Rez-de-chaussée
Accès handicapé
Parking gratuit

Présentation de l'établissement
Notre centre de vaccination vous permet de vous faire vacciner contre le COVID-19. Via Doctolib, vous pouvez directement réserver vos 2 consultations correspondant aux 2 injections du vaccin. Veuillez respecter les consignes qui seront affichées durant la prise de rendez-vous et notamment le fait que vous ayez le droit de vous faire vacciner. Le jour de votre rendez-vous, à votre arrivée au centre, vous commencerez par un entretien avec un soignant. Une première injection du vaccin vous sera ensuite administrée. Afin de ne pas oublier votre second rendez-vous pour votre seconde injection, vous recevrez un rappel par SMS et par email.

Horaires et contacts
Contact de secrétariat
09 70 81 81 61

Un seul numéro pour tous les sites du Haut-Rhin, le **09 70 81 81 61** !

En ligne sur le site [santé.fr](https://www.santé.fr), sélectionnez le département 68

En raison d'une forte demande, ce centre n'a plus de disponibilités : 344 vaccinations vont avoir lieu dans les 28 prochains jours. Réessayez dans quelques jours ou cherchez un autre centre.

Les centres de vaccination du Haut-Rhin sont actuellement Altkirch, Cernay, Colmar, Mulhouse, Réguisheim et Saint-Louis.

La prise de rendez-vous (uniquement pour les publics prioritaires cités ci-dessus) a débuté le 15 janvier 2021.

Comme prévu par le ministère des solidarités et de la santé, **les rendez-vous pour se faire vacciner seront pris en ligne via le site internet santé.fr.**

Pour faciliter la prise de rendez-vous des personnes n'ayant pas internet ou n'étant pas familières des réservations en ligne, une centrale d'appel unique pour le Haut-Rhin a été activée le mardi 19 janvier.

Cette dernière est joignable au :

09 70 81 81 61

Dans le cadre de l'application du couvre-feu dès 18 heures, le déplacement dans un centre de vaccination est un motif dérogatoire valable permettant de justifier son trajet.

Comment fonctionne un vaccin ?

Lorsqu'on tombe malade, notre système immunitaire se défend en fabriquant notamment des anticorps. Ils sont destinés à neutraliser et aider à éliminer le virus à l'origine de la maladie. La vaccination s'appuie sur ce mode de fonctionnement : elle introduit dans notre corps un virus inactivé, une partie du virus ou même un ARN messager.

Notre système immunitaire produit des anticorps en réaction à cette injection. Ainsi, le vaccin permet que notre système immunitaire reconnaisse spécifiquement l'agent infectieux s'il s'introduit dans notre organisme. Il sera alors détecté, neutralisé et éliminé avant qu'il ne puisse nous rendre malade.

Pour en savoir plus :

Le site du gouvernement :

[https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/vaccins#comment_fonctionne_un_vaccin ?](https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/vaccins#comment_fonctionne_un_vaccin?)

L'ARS Grand-Est : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/vaccination-14>

Centre des impôts

Le centre des finances publiques de Guebwiller a définitivement fermé ses portes le 31 décembre dernier.

Les particuliers souhaitant des renseignements concernant leurs impôts doivent désormais contacter le SIP (service des impôts des particuliers) de Colmar par messagerie via l'espace particulier en ligne www.impots.gouv.fr, ou par téléphone au 03 89 24 80 79. Ils peuvent également se rendre directement, avec ou sans rendez-vous, à l'accueil de la Cité administrative de Colmar, 3 rue Fleischhauer, bâtiment A.

A Guebwiller, une permanence aura lieu en mairie, dans le bâtiment 2, le vendredi matin de 8h30 à 12h.

Pour les deux sites, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne, via le site www.impots.gouv.fr, dans « espace particulier », « contact et réserver une date et un horaire ».

MAIRIE Lundi 17h-19h – Mardi à vendredi 10h-12h
03 89 49 45 05 / mairie@oberhergheim.fr

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
(dans un rayon de 50m autour des établissements publics, des écoles, du périscolaire, des magasins et dans ces bâtiments)

Directeur de publication : Corinne SICK
Rédacteurs : Nathalie HAUSHERR, Maryline STANGER